

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 23 janvier 2025 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : S. MAUDUIT

Membres présents : G. VANSTEELANT — Y. AUVRAY — A. FLAMBARD –
J. PLOTIN — Ch. BESNARD – S. MAUDUIT – N. LETASSEY - M. BAZIRE

Absents excusés : D. DESCAMPS (procuration A. FLAMBARD)
Absents : J. LEFAUQUEUR – J.M INGOUF

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/12/2024,
- Modification du temps de travail (MTT), création et suppression de poste,
- Taux de la Taxe d'Aménagement,
- Point sur le poste d'agent technique territorial,
- Service de médecine préventive du CDG 50,
- Investissements 2025,
- Demandes de subvention,
- Affaires et questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/12/2024 :

Après lecture le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Modification du temps de travail (MTT), création et suppression de poste (délibérations)

Pour des raisons personnelles notre Secrétaire Générale de Mairie, Mme Émilie MENANT, souhaite quitter une collectivité (LE VAST) où elle intervenait sur la base de 10h25 centièmes/semaine. Afin de lui garantir un temps plein, soit 35 heures, les Maires des Communes de CARNEVILLE, THÉVILLE et BRILLEVAST se sont rencontrés :

- Pour, dans un premier temps, voir ce qui était réalisable ou pas. Et pour être plus précis, comment gérer ce quota de 10.25 centièmes disponible,
- Dans un second temps, pour valider un planning horaire hebdomadaire conforme aux souhaits et exigences des 3 Communes concernées : comme par exemple, adapter les horaires d'accueil aux besoins des publics ou bien encore travailler plus sereinement une charge de travail devenue exponentielle,
- Et enfin, pour tenir compte le plus justement possible les souhaits exprimés par Émilie,

M. le Maire propose au Conseil de faire le point sur la situation « avant » et la situation « après » :

COMMUNES	AVANT		
	Temps Travail Effectif	Temps Trajet Indemnisé	TOTAL RÉMUNÉRÉ
BRILLEVAST	7.50 Cent	0.25	7.75 Cent
CARNEVILLE	7.50 Cent	0.25	7.75 Cent
LE VAST	10.00 Cent	0.25	10.25 Cent
THÉVILLE	9.00 Cent	0.25	9.25 Cent
TOTAL	34.00	1.00	35.00
COMMUNES	APRÈS		
	Temps Travail Effectif	Temps Trajet Indemnisé	TOTAL RÉMUNÉRÉ
BRILLEVAST	11.25 Cent	0.25	11.50 Cent
CARNEVILLE	10.50 Cent	0.25	10.75 Cent
THÉVILLE	12.50 Cent	0.25	12.75 Cent
TOTAL	34.25	0.75	35.00

Pour notre Commune, le nombre d'heures effectuait par Émilie passerait de 7.75 centièmes à 11.50 centièmes, soit + 3.75 centièmes par semaine. Ce qui générerait une majoration annuelle de notre budget « Charges de Personnel » de 4 545,24 € (charges incluses) dont nous devons tenir compte dans le budget 2025.

NOUVEL HORAIRE DES MAIRIES				
JOURS DE PRÉSENCE		BRILLEVAST	CARNEVILLE	THÉVILLE
LUNDI	MATIN			08H00 à 12H00
	A.M		14H00 à 18H30	
MARDI	MATIN	09H00 à 12H00		
	A.M			14H00 à 18H30
MERCREDI	MATIN		09H00 à 12H00	
	A.M			
JEUDI	MATIN		09H00 à 12H00	
	A.M	14H00 à 18H30		
VENDREDI	MATIN			08H00 à 12H00
	A.M	13H30 à 17H15		

Une modification du temps de travail nécessite au préalable l'avis du Comité Social Territorial. Cet avis a été rendu favorable le 27 décembre 2024.

Sachant que cette nouvelle organisation pourrait être mise en place dès le **01/03/2025**, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

- la suppression de l'emploi actuel (base 7.75 centièmes),
- la création du nouvel emploi fixant la nouvelle durée hebdomadaire de travail à 11.50 centièmes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois tel que proposé et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce nouvel emploi.

3 – Taux de la Taxe d'Aménagement (délibération)

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département auquel s'ajoute la Redevance d'Archéologie Préventive. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Cette taxe est due lorsqu'on entreprend des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Autorisation préalable.

Les taxes suivantes sont actuellement en vigueur	
TA Communale	Taux = 3%
TA Départementale	Taux = 2.50%
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0.40%

Le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 5 %. Pour notre Commune, il est actuellement de 3%.

M. le Maire propose de ne pas majorer ce taux en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir le taux à 3%.

4 – Point sur le poste d'agent technique territorial

M. le Maire fait le point sur le déroulement de carrière de Cédric BESNARD :

- Du 01/04/2022 au 31/03/2025 : agent technique territorial contractuel - Catégorie C – IB 367 – IM 366 – Régime Général IRCANTEC
- Du 01/04/2025 au 30/09/2025 : agent technique territorial stagiaire – Catégorie C - IB 367 – IM 366 – Régime CNRACL Fonctionnaire
- A compter du 01/10/2025 : agent technique territorial titulaire – Catégorie C – IB 367 – IM 366 - Régime CNRACL Fonctionnaire

Pourquoi ce « timing » ? Pour se caler avec THÉVILLE, son second employeur, qui a embauché Cédric du 01/10/2024 au 30/09/2025 comme agent technique territorial stagiaire et qui le titularisera comme agent technique territorial titulaire au 01/10/2025.

Il n'y aura pas de changement de rémunération mais nous devons délibérer 1 mois avant la prise de fonction afin de réaliser une publication sur emploi territorial soit au plus tard le 01/03/2025.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le planning présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition présentée par M. le Maire.

5 – Service de Médecine Préventive du CDG 50

Nous sommes adhérents au Service de Médecine du Centre de Gestion de la Manche depuis le 01 janvier 2011. Notre convention arrivant à échéance, M. le Maire propose de la renouveler pour une durée de trois années à compter du 01 janvier 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 – Investissements 2025

Lors du Conseil Municipal du 15/11/2024, nous avons mené une réflexion sur les investissements 2025. Les dates de l'élaboration du budget 2025 étant maintenant connues (la préparation en présence de M. FAUVIN - Conseiller aux Décideurs Locaux du Centre des Finances Publiques de VALOGNES – aura lieu le mardi 11 mars à 09h00, le vote du budget

est fixé au jeudi 20 mars à 20h30), M. le Maire propose de revoir les projets d'investissements évoqués le 15/11/2024, sur la base des devis reçus, avant de les valider :

- Réfection de la Route de Dalbec : devis 2024000667 - HT 23 319,00 €
- Acquisition débroussailleuse et tronçonneuse : devis DC0011595 – HT 1 003,50 €
- Réfection obus/chaînes/vases Monument aux Morts : devis 24 22 D 09-308 – HT 1 007,00 €
- Réfection portail/portes Église : devis 2010507 – HT 2 639,60 €
- Réfection secrétariat Mairie : devis 2010508 – HT 3 908,20 €
- Borne incendie Route de la Boitarderie : devis 08-257775 – HT 3 940,00 €

Après discussions, le Conseil Municipal décide de retenir les investissements suivants :

- Acquisition débroussailleuse et tronçonneuse : devis DC0011595 – HT 1 003,50 €
- Réfection obus/chaînes/vases Monument aux Morts : devis 24 22 D 09-308 – HT 1 007,00 €
- Réfection portail/portes Église : devis 2010507 – HT 2 639,60 €
- Réfection secrétariat Mairie : devis 2010508 – HT 3 908,20 €
- Borne incendie Route de la Boitarderie : devis 08-257775 – HT 3 940,00 €

L'incertitude budgétaire actuelle nous invite à la prudence. C'est pourquoi le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé que la réfection de la Route de Dalbec serait décalée à l'année prochaine. Ce report permettra par ailleurs de mieux gérer les travaux du Pont de Dalbec (démolition et reconstruction prévue entre mai et septembre 2025).

7 – Demandes de subvention présentées par :

Association FUNKY DANSE (2 enfants de notre Commune sont adhérents)
Association Femmes CHERBOURG-EN-COTENTIN
Ligue Contre le Cancer Manche
Amicale des Écoles Publiques de SPE (5 enfants de notre Commune y sont scolarisés)
Association Cœur et Cancer
Groupe de Secours Catastrophe Français « Urgence Mayotte »
Association Locale ADMR
Les Restos du Cœur de la Manche
France Alzheimer
Pompiers Humanitaires GSCF

Non retenues à l'unanimité.

8 – Affaires et Questions diverses

Convention fourrière : demande de modèle de convention fait le 21/01/2025 auprès de la SPA TOLLEVAST (tel. 02.33.20.49.74 – adresse mail f.renouf@la-spa.fr)

Laine de roche à prévoir pour l'isolation au-dessus du secrétariat de la Mairie (épaisseur souhaitée 240 mm)

Prises électriques supplémentaires dans la Salle Polyvalente : demande formulée par Ch. BESNARD. Y. AUVRAY étudie la faisabilité.

Noël des Enfants : pour les prochaines organisations, le Conseil Municipal à la majorité (8 POUR, 1 ABSTENTION) demande à ce qu'il n'y ait pas d'alcool de servi (uniquement jus de fruits, café, eau etc...).

S. MAUDUIT se propose pour assurer l'achat des bonbons, gâteaux, boissons, café...

Réunions du Conseil Municipal : en fin de réunion, une discussion s'engage sur le jour de convocation du Conseil Municipal (habituellement le vendredi à 20h30. Pourquoi pas le Jeudi ?). M. le Maire invite les Conseillers présents à se positionner. Par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, les réunions du Conseil Municipal se tiendront dorénavant le JEUDI à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de Séance

S. MAUDUIT